

11 janvier 2012 - COMMUNIQUE DU CONTRE ORDRE DES INFIRMIERS (CODI)

C'est avec colère, teintée d'un certain amusement, que nous apprenons l'attaque de l'ordre infirmier contre nos amis du syndicat « Résilience ».

Colère, mais malheureusement sans surprise.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans un précédent communiqué, l'ordre ne nous a jamais étonné que par sa capacité à dépasser nos pires prévisions faites au moment où celui-ci se mettait en place.

Nous ne reviendrons pas sur ces péripéties et ces impérities.

Force est de constater que l'ordre n'a jamais eu besoin de personne pour se couler lui-même. Par contre sa force de désignation d'autres coupables dans ses erreurs nous apparaît comme phénoménale.

L'entêtement, pour ne pas dire l'autisme dont font preuve certains au sein de cet ordre, n'est plus à démontrer. A chaque fois, que le gouvernement offre une autre possibilité à l'ordre de sortir la tête de l'eau, celui-ci se réenfonce goulument sous la surface afin d'avalier une autre rasade de liquide.

C'est un comportement étonnamment mortifère... mais nous n'irons pas les plaindre.

Deux éléments nous semblent ressortir en force à cette nouvelle :

- Tout d'abord ; il est maintenant démontré ce que nous avons toujours affirmé, c'est-à-dire qu'un ordre est une machine anti syndicale. Un ordre ne peut supporter et tolérer une opposition à la mainmise de celui-ci sur un corps professionnel.

« Des syndicats oui, mais à notre botte ».

Comportement étonnement en opposition avec ce qui constitue une des richesses de notre profession : la diversité.

Et qui explique peut être en partie ce refus de nos collègues de cet ordre.

- Deuxièmement, une structure ne tire jamais sa légitimité de la loi, mais du consensus à accepter son existence par ces membres. Malgré les manipulations lors de sa création, de son existence ; les menaces effectuées sur nos collègues ; les tentatives d'étouffements de nos collègues libéraux par des menaces sur leur exercice ; l'intox réalisé par la manipulation des textes de loi ; force reste non pas à la loi inique, mais à l'esprit d'entraide et de résistance des membres d'une profession.

Et nous nous en félicitons.

Dès lors nous ne pouvons que conclure :

L'ordre n'a jamais été autre chose qu'une coquille vide de sens, si ce n'est d'assurer un pouvoir par ces dirigeants sur le reste de leurs collègues. Le bien être de leurs collègues, le respect de leur opinion divergente, la remise en cause de soi, la résistance en face des attaques du gouvernement sur notre profession n'ont jamais été dans les manières et les buts de l'ordre infirmier. La prise en compte des signaux que leur adressent les infirmiers depuis 6 années n'a pas d'importance.

En face d'un tel entêtement, un tel aveuglement, l'association du CODI ne peut que déplorer que cette mésaventure de l'ordre ne fût qu'un moyen d'enfumer les forces de résistance de notre profession vers un combat qui n'était pas d'actualité.

L'ordre n'était pas un but, ni un moyen d'améliorer notre exercice.

Mais il est maintenant urgent de conclure ce combat afin de pouvoir nous retourner vers les vrais problèmes.

Le CODI se tiens donc à la disposition de « Résilience » pour l'aider à la mobilisation dans ce honteux procès. Nous allons faire appel aux composantes de l'intersyndicale et de tous nos contacts afin que ceux-ci apportent leur soutien à Résilience.

Plus que jamais « non à l'ordre » !

Anti ordinalement vôtre

Le représentant de l'Association du CODI